

FICHE TECHNIQUE

Association : **PARRAINS PAR' MILLE – Parrainage d'Enfants en France**
(Paris Asso : 47422 – Dossier 2022_02585)

Délibération : 2022 DFPE 41

I. OBJET DE LA DEMANDE

L'association « Parrains Par Mille » a formulé une demande de subvention pour l'année 2022 d'un montant de 40.000 € pour son action intitulée : « Soutien auprès de 150 familles isolées et monoparentales parisiennes et leurs enfants ».

Le montant qui lui est accordé pour l'année 2022 s'élève à 30.000 € avec pour objectif 150 parrainages et l'accompagnement de 115 familles.

Historique subventions DFPE - Mission Familles : subvention 2022 (prévisionnel)

Années	Montants accordés
2016	20.000 €
2017	20.000 €
2018	20.000 €
2019	20.000 €
2020	20.000 €
2021	20.000 €
2022	30.000 €

Par ailleurs, la DASES a attribué en 2021 une subvention d'un montant de 65.000 € pour du parrainage socio-culturel, socio-scolaire ou socio-professionnel pour des enfants et jeunes majeurs suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'association souhaite étendre ses actions de parrainage soutenues par la Ville - initialement développées principalement dans quatre arrondissements parisiens prioritaires (13e, 18e, 19e et 20e) - à tout le territoire parisien en s'appuyant sur des réseaux identifiés et de proximité de façon à enrichir le potentiel de bénévolat permettant de répondre au besoin des familles.

II. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Synthèse

Nom	PARRAINS PAR' MILLE – Parrainage d'Enfants en France
Adresse	102 C, rue Amelot - 75011 Paris
Membres du bureau	Groupe SOS (Solidarités, Séniors, Santé, Jeunesse) Christine ESCHENBRENNER – Présidente – administrateur unique
Date de déclaration en préfecture	13 février 1990
Objet	l'association a pour but de créer un réseau de sociabilité autour de l'enfant via un dispositif de parrainage de proximité qui constitue :

- une solution simple et bénéfique pour tous, mise en place dans l'intérêt de l'enfant, à la demande des parents ou responsables légaux ;
- une solution mobilisable par les professionnels de l'enfance. En proposant un étayage souple et ayant vocation à s'inscrire dans la durée, il répond à la nécessité de créer, de manière complémentaire, des liens hors du cadre institutionnel, ce que souhaitent notamment les jeunes dont les familles sont en difficulté.

Reconnue d'utilité publique Non
 Convention avec la Ville de Paris Oui (CPO signée en février 2021)

Activités

Créée en 1990 et membre du groupe SOS (spécialisé dans la lutte contre l'exclusion et les services d'intérêt général accessibles à tous) depuis 2009, Parrains par Mille (PPM) permet à des enfants, adolescents et jeunes adultes isolés en France de rencontrer une marraine ou un parrain bénévole qui habite près de chez eux et qui souhaite donner de son temps pour les aider à révéler leur plein potentiel.

Ainsi, fortes des valeurs de solidarité qui animent l'association : « Grandir, S'ouvrir, Transmettre », ses équipes se mobilisent autour d'enjeux communs :

- défendre l'égalité des chances ;
- encourager le partage des cultures ;
- décroiser les univers.

Le réseau Parrains par Mille est constitué de 7 antennes PPM réparties sur le territoire français :

- Ile-de-France (1990)
- Alès (2004)
- Loire Atlantique (2007)
- Maine-et-Loire & Toulouse (2013)
- Chambéry (2018)
- Mayenne (2021)

Issus de familles monoparentales ou isolées, jeunes migrants, enfants et jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance... les filleuls, âgés de 3 à 21 ans, cherchent un nouveau référent, une personne sur qui compter en complément du cadre familial ou institutionnel dans lequel ils évoluent.

Le parrainage de proximité consiste à mettre en relation des familles qui expriment un besoin d'ouverture à un moment de la vie et qui souhaitent faire appel, pour leurs enfants, à un tiers responsable et bienveillant qui souhaite de son côté contribuer à l'épanouissement d'un enfant.

À travers des rencontres régulières, organisées autour d'activités culturelles, scolaires ou liées à leur insertion professionnelle, et de temps de loisirs, un lien de confiance se tisse progressivement entre le parrain et son filleul, (4 à 6 heures / mois et dans la durée - 1 an pour commencer) et dans le respect du rôle des parents ; il permet, par ailleurs, à ces derniers de profiter de temps de répit.

Parrains Par Mille a accompagné 806 parrainages en France en 2020 (soit 163 nouveaux parrainages mis en place en 2020) dont 557 en Ile-de-France et 188 parrainages accompagnés à Paris.

Les deux types de parrainage proposés par l'association sont les suivants :

- **le parrainage socio-culturel** : à destination d'enfants et adolescents de 3 à 15 ans en famille ou placés, le parrainage socio-culturel repose sur le partage d'activités culturelles et de temps de loisirs pour réduire les fractures sociales et culturelles.
- **le parrainage socio-professionnel** : le parrainage socio-professionnel s'adresse à des jeunes de 15 à 21 ans bénéficiant d'une mesure éducative ou de placement de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ils bénéficient du soutien d'un parrain pour mieux appréhender leur entrée dans la vie active, se créer un réseau professionnel et sortir de l'isolement.

En 2020, sur les 806 parrainages accompagnés : 580 parrainages correspondaient à des parrainages socio-culturels et 226 à des parrainages socio-professionnels.

De nombreux impacts positifs sont observés au cours du parrainage dans la vie du filleul, notamment en matière d'épanouissement personnel, de réussite scolaire et d'inclusion socio-professionnelle. Les bienfaits avérés du parrainage sont les suivants :

- développer du capital culturel ;
- sortir de l'isolement ;
- révéler son potentiel et de prendre confiance en ses capacités.
- être épauler dans son éducation et dans son orientation ;
- permettre l'ouverture aux autres et au monde;
- partager des moments de convivialité hors du quotidien ;

Les bienfaits se traduisent également par des relations familiales apaisées, du temps de répit pour les parents solos et un partage des cultures. Parrains Par Mille agit dans une triple démarche de prévention, protection des enfants et soutien à la parentalité.

Le parrainage/mentorat connaît un essor significatif en France dans lequel l'association souhaite s'engager en développant de nouvelles antennes tout en s'appuyant sur les plans ambitieux portés par l'État, avec notamment :

- La Stratégie Nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, qui incite les départements à développer le parrainage sur leurs territoires ;
- Le plan France Relance (soutien exceptionnel de l'état aux associations contribuant par leurs actions à la lutte contre la pauvreté). Lauréate en 2021 du plan France Relance, l'association a été retenue au niveau national dans la thématique « Soutien à la parentalité et accompagnement scolaire ». Ce soutien va permettre la structuration, la digitalisation et le changement d'échelle de PPM.
- Le dispositif « 1 jeune 1 mentor » : l'association adhère depuis mars 2021 au Collectif Mentorat.
- La création d'un statut juridique pour le parrainage et son inscription dans le Code de l'action sociale et des familles.

III. PRESENTATION DU PROJET

Objectif

L'objectif de l'association à Paris est de répondre, notamment, à l'isolement social ou culturel de familles la plupart du temps monoparentales en réponse à l'épuisement de mères élevant seules leurs enfants et à leur besoin de répit, et de créer des liens de proximité et d'entraide entre des personnes d'horizons différents. En effet, 93 % des familles accompagnées par l'association sont des familles monoparentales.

Pour répondre à cet objectif, le projet propose :

- de poursuivre les actions de parrainage auprès des enfants (3 à 18 ans) issus de familles isolées et/ou monoparentales à Paris (150 parrainages) ;

- de renforcer l'accompagnement des parents (115 familles) en développant notamment des ateliers et formations numériques, des temps d'écoute et d'échanges réguliers ainsi que l'animation d'une communauté des parents « Parrains Par 'Mille ».

L'association a également pour objectif d'étendre son programme de parrainage à l'ensemble du territoire parisien pour ce faire elle a initié un maillage territorial auprès des acteurs locaux en contact avec des parrains et des filleuls potentiels : associations, centres sociaux, accorderies, Équipes de Développement Local (EDL), Équipes Pluridisciplinaires de Réussite Éducative (EPRE), assistants sociaux scolaires, conseils de quartiers, Relais Informations Familles (RIF) des Mairies d'arrondissement, Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP), centres de PMI, Aide Sociale à l'Enfance, Maisons des Associations, Services Sociaux de Proximité, etc.

Enjeux

Les enjeux du parrainage socio-culturel sont les suivants :

- **Permettre à l'enfant :**
 - o de pratiquer des activités pédagogiques et des activités du quotidien avec son parrain : cuisiner, jardiner, bricoler, jouer, faire du sport...
 - o de vivre des découvertes culturelles pour mieux s'approprier sa ville et être plus à l'aise dans son environnement ;
 - o d'être sensibilisé à la culture sous toutes ses formes : musées, traditions, cuisine...
 - o de bénéficier d'un adulte bienveillant sur qui compter et à qui se confier ;
 - o de tisser un lien durable à travers le partage de moments privilégiés ;
 - o d'être aidé pour s'ouvrir aux autres et avoir davantage confiance en lui et en ses capacités scolaire ;
 - o de lui redonner le goût de l'école en donnant du sens aux apprentissages.

⇒ 95 % des filleuls font de nouvelles activités et intègrent de nouveaux codes sociaux (données : étude d'impact 2017)*.

- **Permettre au parent :**
 - o de bénéficier d'un temps de répit une fois par semaine, de prendre du temps pour lui, et d'être alors davantage disponible pour son enfant lorsqu'ils se retrouvent ;
 - o de bénéficier d'un soutien dans l'éducation de leur enfant ;
 - o lorsqu'il est d'origine migrante, d'acquérir ou de mieux maîtriser les codes socioculturels français, de comprendre le système scolaire français afin d'accompagner la réussite scolaire de son enfant.

⇒ 60 % des parents trouvent qu'il y a moins de conflits à la maison.

⇒ 7 parents sur 10 ont davantage de temps pour eux (données : étude d'impact 2017).

- **Permettre au bénévole** un engagement souple et peu contraignant : une année scolaire avec renouvellement possible.

⇒ 6 parrains sur 10 trouvent que leur filleul leur apporte autant qu'ils lui apportent (données : étude d'impact 2017).

*NB : une nouvelle étude d'impact a été lancée en septembre 2021, les résultats seront publiés en mars 2022.

Fonctionnement

Le programme de parrainage et d'accompagnement à la parentalité comprend :

1. Le suivi et l'accompagnement du projet de parrainage

- Démarche spontanée des familles ou orientation vers l'association par des intervenants professionnels.
- Mise en place et accompagnement du parrainage :

La mise en place d'un parrainage est progressive et respectueuse des rythmes de chacun, plus particulièrement de celui de l'enfant. Le parrainage est une relation de gré à gré : parrains / marraines, parents / référents et enfants peuvent à tout moment décider d'arrêter le processus qui se déroule comme suit :

1/ Fiche d'information « famille » à remplir ;

2/ analyse de la demande de parrainage

3/ Entretiens préalables :

L'équipe de parrainage rencontre à deux reprises en visio ou dans les locaux de l'association l'enfant et son/ses parent(s) (ou son référent), dont la demande de parrainage a été préalablement transmise sous forme de dossier.

1^{er} rendez-vous entre adultes avec l'équipe de parrainage ;

2^{ème} rendez-vous en famille avec un psychologue de l'équipe en présence de l'enfant.

Parallèlement, elle organise au minimum deux entretiens avec les candidats parrains / marraines, pour les informer sur le processus et répondre à leurs questions, puis évaluer la maturité du projet, ce qui donne lieu à un avis (favorable ou non) rendu collégialement par l'équipe. Les candidats au parrainage doivent respecter les étapes nécessaires à leur engagement selon un cahier des charges bien défini.

4/ Étude du projet de parrainage

5/ Mise en relation : elle s'organise en trois étapes :

- une première rencontre entre adultes (parrain / marraine et parent(s) ou référent) ;
- une deuxième rencontre avec les adultes et l'enfant ;
- une troisième rencontre où le parrain peut prendre en charge l'enfant sans la présence du parent.

6/ Mise en place progressive du parrainage

7/ Suivi régulier et individualisé du parrainage

- Accompagnement des parrains :

Depuis 2017, les parrains bénévoles de l'**antenne d'Île-de-France** sont formés au parrainage avant de débiter leur mission de bénévolat. Aborder les situations fréquemment vécues et anticiper les éventuelles difficultés rencontrées par les parrains dans les premiers temps du parrainage leur permet de mieux comprendre leur rôle et engagement. La formation leur fournit ainsi un encadrement et une aide tout en leur laissant une totale liberté dans leur rôle de parrain.

Afin d'assurer un accompagnement de qualité, l'association propose une formation continue à l'intention des parrains / marraines afin d'accentuer et améliorer le suivi des parrainages (rôle et positionnement du parrain, environnement et spécificités des enfants parrainés, activités avec les enfants, l'interculturalité, etc.). Deux types de formation et suivi sont prévus :

- des formations/suivi en présentiel :

L'équipe de parrainage accompagne le parrain tout au long du parrainage via des rencontres comme « L'Apéro des bénévoles » : rencontres trimestrielles à destination des parrains / marraines afin d'échanger sur les pratiques, des rendez-vous individuels, des ateliers et des évènements.

- des formations à distance :

Depuis 2019, Parrains Par Mille a lancé « **C@mpus** » : cette plateforme de formation continue en ligne de Parrains Par Mille permet désormais à l'ensemble des nouveaux parrains du **réseau d'antennes** de l'association d'accéder au même contenu de formation.

Les salariés et les bénévoles sont également formés en continu sur des thématiques liées à la prise en charge de l'adolescence, les familles monoparentales, la transculturalité, la médiation, les mineurs non-accompagnés, etc.

« **C@mpus** » regroupe des vidéos présentant aux futurs parrains et marraines leur rôle et leur mission, l'environnement de leur filleul et les différents formats de parrainage. Les vidéos s'accompagnent de **mises en situation** et de **pistes de réflexion** pour permettre aux bénévoles d'appliquer de manière concrète les enseignements issus de la formation. Sur la plateforme, une « Boîte à outils » propose des témoignages, des liens vers des études, des articles. Une « Carte des activités » propose des idées de sorties et un « Forum » permet d'échanger avec les autres supers parrains et marraines.

Cette formation est désormais **obligatoire pour les nouveaux parrains et marraines**, qui devront la valider avant d'être mis en relation avec un filleul ou une filleule.

Un nouveau volet de formation combinera formations obligatoires des futurs parrains et marraines bénévoles et formations complémentaires à destination des familles et des bénévoles. Des projets innovants viendront également enrichir les contenus de la plateforme (des ateliers numériques e-learning pour les familles, des webinaires et des podcasts thématiques).

2. Des activités partagées parents/enfants

Aide au départ en vacances

L'accompagnement des familles monoparentales est également renforcé via un programme de départ en vacances en collaboration avec la Fondation « Je pars, tu pars, il part », et le soutien du GROUPE SOS à travers leur partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances).

Ce projet a débuté en 2016 et s'adresse aux familles parrainées les plus isolées ou en difficulté financière, qui perçoivent souvent les vacances comme une dépense inaccessible ou superflue, pour des raisons financières ou culturelles, par peur de l'inconnu ou de la complexité de l'organisation. L'action de l'association et de ses partenaires vise à inverser cette tendance en démontrant aux familles que partir en vacances n'est pas si compliqué, et à les autonomiser dans cette démarche.

Les familles sont responsabilisées et payent une contribution de 70 € pour participer au financement du séjour. Les coûts de transports pour les familles sont financés par les chèques

vacances obtenus auprès du GROUPE SOS (sur présentation de dossiers pour chaque famille). Si l'enveloppe globale de chèques vacances le permet, des chèques vacances supplémentaires sont offerts aux familles pour rendre possibles un restaurant, une activité payante, etc.

Les destinations alternent entre mer, montagne et campagne afin de leur faire découvrir la richesse et la diversité des régions françaises. Plusieurs familles partent en même temps aux mêmes endroits afin de créer des liens entre elles et pouvoir s'entraider. De nombreux acteurs reconnus du tourisme, fédérés par la fondation « Je pars, tu pars, il part » sont partenaires du projet et contribuent à sa réussite (Pierre & Vacances, Odalys, Madame Vacances, Maeva, Lagrange, Nemea, etc.).

Actions collectives pour les familles et les enfants en présentiel : pique-nique, ateliers créatifs, etc. (si la situation sanitaire le permet).

Actions collectives pour les familles et les enfants en distanciel : durant les confinements successifs de 2020, l'association avait proposé des activités à distance tels que les ateliers « *Jouons ensemble* » (ateliers parents-enfants, filleuls-parrains). L'association souhaite privilégier les activités en présentiel mais conserve la possibilité de mobiliser ce format en cas de nécessité.

3. Accompagnement des parents

a. Ateliers Parentalité et formations en présentiel

Ateliers réguliers de soutien à la parentalité sur des thèmes touchant la vie de tous les jours (informatique, sports et loisirs, hygiène, santé, vacances, etc.).

Interrompus durant la crise sanitaire, l'association reprend progressivement l'organisation de formation et temps d'échange entre parents en présentiel pour répondre aux questions liées à la parentalité.

b. Soutien à la parentalité 2.0

Un espace « Famille » a été créé sur la plateforme d'e-learning C@mpus, il propose :

- une chaîne podcasts pour sensibiliser les familles et les bénévoles (violences sexuelles, addictions, gestion des écrans, gestion du deuil) et des ressources en ligne compilées auprès d'acteurs reconnus dans le secteur ;
- une rubrique « bons plans » pour s'entraider : annuaire thématique permettant de réorienter des demandes des familles vers des services compétents, activités à partager (expos, films, ateliers, etc.) ;
- des temps d'échange entre pairs ;
- un espace pour s'inscrire aux événements PPM ;
- l'association anime également, depuis le premier confinement, un **groupe WhatsApp** « *Les mamans de PPM* », pour garder le lien et diffuser quotidiennement des idées d'activités, des bons plans et des informations pratiques.

4. Animation de la communauté Parrains par Mille

- Organisation de temps festifs et collectifs (si la situation sanitaire le permet) : apéros des bénévoles, pique-niques, fête annuelle de PPM, Halloween, Noël,
- Diffusion des informations et événements relayés par nos partenaires (CAF, Papoto, parents.fr, 1.000 premiers jours, etc.),
- animations de groupes WhatsApp (bénévoles/Familles PPM), etc.

Durée de l'action

L'action de parrainage socio-culturel suit le calendrier de l'année scolaire et peut être prolongée (3 ans en moyenne) si les parties le souhaitent.

Bénéficiaires de l'action

Le parrainage socio-culturel s'adresse à des enfants et des adolescents isolés issus de familles monoparentales ou isolées, (âgés de 3 à 18 ans). L'action de parrainage s'étend à tous les arrondissements parisiens.

Contribution financière des familles

L'action est gratuite.

Personnel

- 1 directrice (0,80 ETP)
- 1 responsable d'antenne Paris / Île-de-France (1 ETP)
- 1 responsable adjoint - antenne Paris / Île-de-France (1 ETP)
- 2 psychologues cliniciennes (1,11 ETP)
- 1 psychologue chargée de parrainage (1 ETP)
- 4 chargées des parrainages (3,80 ETP)

Soit 8,71 ETP au global.

- L'association sera peut-être amenée à faire appel à des personnes bénéficiant d'un service civique.

Activité 2021

En 2021, Parrains Par Mille a accompagné 191 parrainages dans tout Paris soit 144 familles dont 106 parrainages accompagnés dans les 13e, 18e, 19e et 20e soit 77 familles et 16 nouveaux parrainages.

La répartition par arrondissements est la suivante :

- 13e arrondissement : 27 parrainages en cours (21 en 2018 / 22 en 2019 / 25 en 2020).
- 18e arrondissement : 27 parrainages en cours (28 en 2018 / 26 en 2019 / 27 en 2020).
- 19e arrondissement : 26 parrainages en cours (24 en 2018 / 22 en 2019 / 23 en 2020).
- 20e arrondissement : 26 parrainages en cours (26 en 2018 / 32 en 2019 / 31 en 2020)

Répartition par âge :

3 - 5 ans	6 – 8 ans	9 – 11 ans	12 – 14 ans	15 – 18 ans
3	21	31	32	19

Répartition par sexe : 55 filles et 51 garçons

Il faut noter que 93 % des filleuls sont issus d'une famille monoparentale.

En 2020 Parrains par Mille a formé 16 nouveaux parrains dans les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements sur la plateforme de formation en ligne « C@mpus ».

Les Centres d'Hébergement et Réinsertion Sociale (CHRS) restent des partenaires privilégiés sur ces territoires (13e, 18e, 19e et 20e).

Des actions collectives :

En 2021, le programme de départs en vacances « Je pars, tu pars, il part » a permis à 8 familles parisiennes soit 30 participants de profiter d'un séjour du 3 au 10 juillet (23 familles / 77 personnes en 2019 – 11 familles / 36 participants en 2020).

3 familles soit 9 participants ont bénéficié de ce dispositif dans le 18e arrondissement.

Des actions de soutien à la parentalité :

- 21/09/2021 : journée de sensibilisation à l'usage des écrans : 2 ateliers animés par 2 salariés de PPM IDF dont un psychologue de l'association : 11 mamans dont 5 mamans des 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements ont participé à cette journée. Durant les ateliers réservés aux parents, un accueil spécifique était proposé aux enfants.
- Une étude d'impact social a permis l'organisation de groupes de parole :
 - atelier sur les bienfaits du parrainage : témoignage des filleuls et partage d'expérience (13 participants dont 8 des 13e, 18e, 19e et 20e).
 - Temps d'échange pour les mamans avec les équipes de PPM (8 participantes dont 6 des 13e, 18e, 19e et 20e) ;
- Création de 4 podcasts pour soutenir les parents et les bénévoles (20 et 40 minutes) ayant pour thèmes : la gestion du deuil chez les enfants, le repérage des violences sexuelles chez les mineurs, l'importance du répit parental et la sensibilisation aux risques du burn-out parental, ont été enregistrés dans un studio et diffusés sur la plateforme C@mpus.
- Conception d'une vidéo de présentation du parrainage pensé pour et avec les enfants ;
- 77 familles ont été invitées à un temps convivial lors des fêtes de Noël avec distribution de cadeaux pour les enfants et les parents. (4 permanences).
- Réseau WhatsApp « Les Mamans de PPM » : animation du réseau par l'équipe de PPM : informations pratiques, bons plans, idées d'activités et messages de soutien, à ce jour 53 mamans inscrites.

IV. BUDGETS PREVISIONNELS 2022

Le budget prévisionnel 2022 de **l'association** s'élève à 1.899.622 € (les contributions volontaires en nature sont estimées à 730.800 €). La participation des usagers est nulle et la part des subventions d'exploitation publiques (1.871.813 €) représentent 98 % des recettes attendues. Les dépenses de personnel s'élèvent à 1.420.924 € (incluant les impôts et taxes sur rémunération) et représentent 75 % des dépenses.

Le budget prévisionnel 2022 de **Parrains par Mille Ile-de-France** s'élève à 730.416 € (les contributions volontaires en nature ne sont pas estimées) La participation des usagers est nulle et la part des subventions d'exploitation publiques (693.900 €) représentent 95 % des recettes attendues. Les dépenses de personnel s'élèvent à 613.849 € (incluant les impôts et taxes sur rémunération) et représentent 84 % des dépenses.

Le budget prévisionnel 2022 des **actions de parrainages à Paris** s'élève à 205.239 (les contributions volontaires sont estimées à 146.160 €). La participation des usagers est nulle. La part des subventions d'exploitation publiques (344.213 €) représente 93 % des recettes attendues. Les dépenses de personnel s'élèvent à 174.936 € et représentent 85 % des dépenses.

Les documents financiers (budgets prévisionnels, bilan et compte de résultats) sont joints en annexes.